

**ELECTION COMPLEMENTAIRE
D'UN MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF
DE LA COMMUNE DE CAROUGE
DU 12 NOVEMBRE 2023**

suite de la démission de Madame Anne HILTPOLD en raison de son élection au Conseil d'Etat, et conformément aux articles :

- 46, alinéa 1, 53, lettre b, 55 et 141 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,
- 19, 24, 25 alinéas 4,5,6,7 et aux articles 100, 100A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982,
- 62, alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

le Conseil d'Etat a fixé au **dimanche 12 novembre 2023** la date de l'élection complémentaire qui permettra de repourvoir la charge de Conseillère administrative ou de Conseiller administratif.

La date d'un éventuel second tour de l'élection est fixée au **dimanche 3 décembre 2023**.

ELECTION AU SYSTÈME MAJORITAIRE

L'élection du 12 novembre d'un membre du Conseil administratif est basée sur le système majoritaire.

L'élection au système majoritaire peut comporter deux tours.

Premier tour

- **Pour être élu-e dès le premier tour de scrutin, le ou la candidat-e doit atteindre la majorité absolue (50 % des bulletins valables, blancs compris + 1 voix).**

Deuxième tour

- Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative (le ou la candidat-e qui a le plus de voix est élu-e).

MATERIEL DE VOTE

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote
- Enveloppe de vote BLEUE
- Un bulletin de vote
- La présente notice explicative

RECOMMANDATIONS

Pour cette élection, vous avez reçu 1 bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du candidat choisi.

Ne cochez au maximum qu'une case, car il n'y a qu'un candidat à élire sous peine de nullité.

A VOTRE SERVICE

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, vous pouvez appeler le service des votations et élections, qui vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro suivant :

Tél. 022 546 52 00

Du jeudi 26 octobre au vendredi 10 novembre 2023
de 9h à 12h et de 14h à 16h

Samedi 11 novembre 2023
de 8h à 12h

Dimanche 12 novembre 2023
de 10h à 12h

OÙ ET QUAND VOTER ?

- **VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard **le samedi 11 novembre 2023 à 12h00**.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard **le jeudi 9 novembre 2023** (attention à l'heure de levée du courrier !).

- **VOTE AU LOCAL DE VOTE**
Ecole des Promenades,
Boulevard des promenades 24,
1227 CAROUGE

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 12 novembre 2023 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- d'une pièce d'identité ;
- du matériel électoral complet.